

# Compte rendu conseil municipal n° 19

DATE DU CONSEIL /vendredi 19  
Janvier 2018

Présents : Emmanuel Fauvet, maire, Jérôme Barre adjoint, Jean Pierre Bompard, David Léger  
conseillers.

Absent : Cédric Arexy

53	<p><b>Remboursement salaires camping 12000 au lieu 6000 prévus</b></p> <p>Pour finaliser quelques opérations de fin d'année, (heures effectuées par l'employé communal au camping – saison 2017) Monsieur le maire expose la nécessité d'effectuer les virements de crédits suivants : BUDGET Camping – Décision modificative n°1-</p> <p><b>Section de fonctionnement :</b></p> <p>Diminutions :            Chap.011-charges à caractère général                                   Art. 6135 locations mobilières            - 800 E                                   Art.61521 Entretien Bât Cnx            - 5000 E</p> <p>Augmentations:        Chap.012 charges de personnel                                   Art.6215 Personnel affecté par la coll    + 5 800 E</p> <p>Le conseil OUI l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré , le conseil Municipal</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p>- D'autoriser les opérations de crédits mentionnées ci-dessus.</p>
54	<p><b>Achat tracteur John Deere AGRIVISION</b></p> <p>La commune de Sorgeat dispose pour la voirie, les travaux d'amélioration de l'habitat et le déneigement d'un tracteur usagé en fin de vie puisqu'il a trente ans et accumule les pannes. La commune de Sorgeat est située à mille mètres d'altitude, soumise à des débordements réguliers et à un enneigement important. L'amélioration de l'habitat passe aussi par un meilleur entretien des espaces verts, parcs, jardins et talus routiers. Monsieur le maire propose d'acheter un véhicule de type tracteur agricole adapté au service communal ;</p> <p>Divers concessionnaires ont été consultés, 04 devis sont présentés par trois fournisseurs :</p> <p><u>Marandel1</u> : porteur Lindner 102S équipé : 185596 EUROS <u>Marandel2</u> : tracteur Lintrac 90 équipé : 142000 euros <u>Société Marchand3</u> : tracteur New Holland T5 95 partiellement équipé : 78500</p> <p><u>Agrivision4</u> : Il s'avère que la meilleure offre émane de la société Agrivision qui propose un tracteur entièrement équipé John DEERE 5090 pour un montant HT de 89950 euros, soit : TRACTEUR : 50000 e - lame :13700 e – fraise : 10000e – épareuse 16250 e ; L'engin est connu pour sa fiabilité et l'entreprise est renommée.</p> <p>Les finances communales sont compatibles avec cet achat. Des subventions sont nécessaires pour y parvenir.</p> <p>Monsieur le maire, après avoir présenté tous les devis propose au conseil de se prononcer pour l'achat de ce véhicule tracteur . L' achat peut être financé de la manière suivante :</p>

TOTAL OPERATION :	89950 HT
DETR PREFECTURE 25 °/° :	22487,5 HT
SUB CONSEIL DEPARTEMENTAL 30°/° :	26985 HT
SUB CONSEIL REGIONAL : 10 °/° :	8995 HT
Emprunt : 20 °/° :	17990 HT
AUTOFINANCEMENT : + 15 °/°	13492,5 HT

**Après étude des différentes offres de vente et suivant la proposition du maire, le conseil municipal décide à la majorité de confier l'achat du tracteur John Deere de la société Agrivision à Jérôme Barre premier adjoint. L'achat sera conclu avant le premier juin 2018,**

55

### **Vente du tracteur MASSEY, de la chargeuse JCB et de leurs accessoires**

La commune de Sorgeat dispose pour la voirie, les travaux publics et le déneigement d'un tracteur usagé en fin de vie et d'un véhicule de type chargeuse JCB. Par délibération n° 53 du 19 janvier, le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat d'un tracteur multi-saison neuf.

Monsieur le maire propose de vendre ces engins inutiles et leurs équipements. La vente reste suspendue à l'achat effectif du tracteur John Deere 2090,

Diverses propositions de reprises nous ont été faites. La meilleure offre de reprise est celle de la société Agrivision qui propose la reprise totale de nos vieux matériels pour une somme totale de 44400 euros ttc.

Chargeur JCB : 30000 HT

Tracteur Massey Ferguson : 3500 HT

Lame à neige : 1000 HT

Épareuse : 2000 HT

Balayeuse : 500 HT

Soit une reprise totale de 37000 HT soit 44400 ttc

Après étude des différentes offres de reprise et suivant la proposition du maire, le conseil municipal décide à la majorité de vendre ces matériels obsolètes à la société Agrivision et d'en confier la vente à Jérôme Barre premier adjoint.

56

### **Annulation demande de subventions 2017 concernant l'achat d'une étrave**

Par délibération 53 du 19 janvier 2018, le conseil municipal décidait de remplacer le tracteur communal par un véhicule polyvalent de type tracteur correctement équipé.

En 2017, une demande de subvention avait été émise pour doter la commune d'une étrave à neige car l'ancienne était inadaptée ; En raison du coût très élevé des accessoires utiles, l'achat n'avait pu être réalisé ; comme nous venons de décider d'acquérir un véhicule polyvalent hiver-été, il faut informer la préfecture et le conseil départemental de ce renoncement pour remise à disposition des sommes bloquées pour la commune. Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir acter cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement à l'annulation de la précédente demande de subventions concernant l'étrave à neige.

Emargement maire

Conseillers.